

relatives
M. Burnouf, à Paris.

Athènes, 21 août 1872.

M. Gaspary, chancelier de la Légation de France, vient de nous communiquer une dépêche du Ministère des affaires étrangères annonçant que, par suite de plaintes du Directeur des postes du Département des Bouches du Rhône, une enquête était ouverte sur l'abus commis en envoyant des lettres... sous le couvert du chancelier de la Légation. En conséquence il ne nous était plus possible de recevoir quoi que ce soit sous le couvert de M. le Chancelier. En outre... tout pli adressé à M. l'agent des Affaires étrangères à Marseille pour faire parvenir à l'École française sera aussi refusé... Je me hâte de porter ce fait à votre connaissance en vous faisant remarquer que c'est le fait inverse de celui arrivé il y a deux ans: la valise nous était alors interdite pour aller en France; grâce à M. Ferry, elle nous resta pour ce trajet, mais elle nous est refusée pour l'arrivée de France...

Pendant vingt-trois ans, aucune de ces questions n'a été soulevée; comment se fait-il qu'il vienne à l'esprit de quelqu'un de s'en occuper?

Signé: H. Corceix.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]